



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP INTERNE

Section : DIVERSES

Option : HORTICULTURE

Session 2024

Rapport de jury présenté par :
Caroline BONNEFOY
Présidente du jury

Rapport de jury
CAPLP interne HORTICULTURE
SESSION 2024

Renseignements statistiques	Page 4
Epreuves d'admissibilité	Page 5
- Dossier RAEP	Page 5
Epreuves d'admission	
- Épreuve de leçon	Page 9
Conclusion générale	Page 12

Composition du directoire

Présidente du jury

Mme Caroline BONNEFOY, Inspectrice générale de l'éducation du sport et de la recherche

Vice-présidente

Madame Patricia MULLER, Inspectrice de l'éducation nationale en sciences biologiques et sciences sociales appliquées

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES
CONCOURS Interne du CAPLP Horticulture
SESSION 2024

Candidats inscrits	87
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	63
Candidats admissibles	12
Candidats présents aux épreuves d'admission	12
Nombre de postes	5
Candidats proposés pour l'admission	5
Candidats inscrits sur liste complémentaire	3
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats non éliminés :	11,56
Moyenne des candidats admissibles	15,40
Moyenne du dernier candidat admissible	14,25
Moyenne la meilleure :	17,50
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	11,62
Moyenne des candidats admis	15,94
Moyenne la meilleure	17,70
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	12,88
Moyenne des candidats admis :	15,76
Moyenne du dernier candidat admis	14,08
Moyenne la meilleure	17,22

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

ANNEXE III de l'arrêté du 25 janvier 2021

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne

Coefficient 1

Définition de l'épreuve :

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

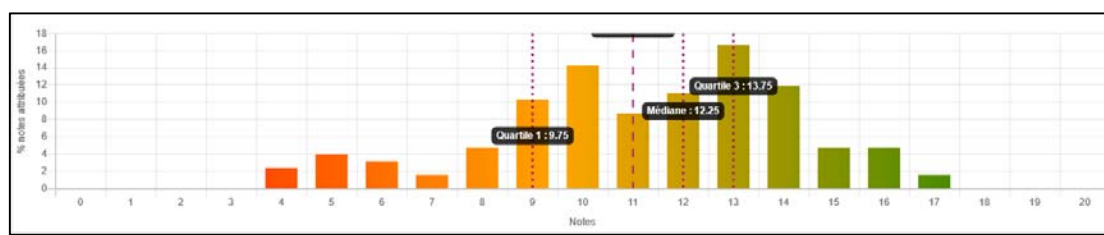
Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours.

Les résultats

	Dossier RAEP	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne des candidats
CAPLP	63	17,5	4,75	11,7



❖ Remarques générales : observations et conseils aux candidats :

L'épreuve d'admissibilité du concours interne consiste en l'examen, par un binôme de correcteurs, d'un dossier élaboré par le candidat en référence à son expérience professionnelle (RAEP).

Chaque partie du dossier est à identifier et doit répondre aux critères de forme et de fond définis par l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir définition de l'épreuve ci-dessus).

Critères d'appréciation	Observations et conseils
Pertinence du choix de l'activité décrite	<p>La difficulté est ici de mettre clairement en évidence les compétences du métier de l'enseignant au regard de leur parcours. Trop peu de candidats ont su y parvenir. Dans l'ensemble, le choix de l'activité est pertinent vis à vis du niveau enseigné. Cependant l'argumentation est perfectible et le jury apprécierait plus d'originalité. Ce choix doit partir d'un constat et ouvrir sur une problématique qui sera traitée par la suite.</p> <p>L'activité présentée doit être en lien direct avec les activités d'un professeur de lycée professionnel d'horticulture.</p>
Maîtrise des enjeux scientifiques, techniques et professionnels	<p>Le fond scientifique et technique des dossiers est globalement conforme au référentiel ciblé et au niveau de classe. Il est attendu une meilleure explicitation de ces enjeux.</p> <p>La séquence doit être contextualisée et située dans une progression. Des liens avec le futur métier ou le projet d'orientation sont attendus.</p> <p>La maîtrise des enjeux scientifiques ne signifie pas que l'enseignant doit présenter une séance de mathématiques ou de sciences par exemple. Celle-ci est appréciée au travers des activités professionnelles présentées.</p> <p>L'utilisation de la séquence comme une porte vers l'orientation ou les métiers est rarement valorisé.</p> <p>Pour les séquences proposées dans le cadre d'un enseignement en SEGPA, la découverte des métiers et des parcours de formation doit être explicite.</p>
Maîtrise des enjeux didactiques et pédagogiques	<p>Dans l'ensemble, la maîtrise des enjeux didactiques et pédagogiques n'est pas suffisamment démontrée. Il est attendu une description précise de la séquence, d'une séance et des évaluations. Au-delà de la contextualisation dans un projet, la démarche de projet doit être explicitée.</p> <p>Les candidats ont su citer les référentiels ou les textes de références mais les ont insuffisamment développés. L'enseignement et l'évaluation par compétences sont peu apparus. Le lien avec les autres disciplines est généralement fait mais souvent de façon superficielle.</p> <p>Il est intéressant de faire le lien également avec les projets de l'établissement et les parcours (citoyen, avenir...). Pour ce qui est des candidats mettant en avant un projet en champ ERE en SEGPA la notion de découverte professionnelle passe parfois au second plan, certains candidats privilégiant le développement d'attitudes telles que la concentration, la persévérance ou la maîtrise de techniques précises. Les candidats doivent posséder et démontrer des connaissances scientifiques et techniques des sujets qu'ils proposent mais aussi des liens réalisables avec les différents parcours et l'insertion professionnelle.</p>
Justification argumentée des choix pédagogiques opérés	<p>La justification des choix pédagogiques est trop souvent partielle. Chaque choix pédagogique doit faire l'objet d'une justification. La diversité des élèves doit être mieux prise en compte.</p> <p>Les choix pédagogiques doivent permettre de comprendre la stratégie employée par le candidat, en intégrant la notion de différenciation si l'hétérogénéité des profils d'apprenants a été évoquée dans le choix de l'activité développée.</p> <p>La mise en activité des élèves est rarement détaillée pour les TP ou TD.</p> <p>Il faut être vigilant à maintenir une démarche réflexive et ne pas basculer dans une démarche accumulative.</p> <p>Les candidats doivent montrer dans leur dossier que le choix de la méthode pédagogique est adapté aux objectifs visés et à la diversité de leurs élèves ; la différenciation pédagogique doit être abordée. On attend que l'enseignant montre qu'il a tenté d'anticiper les difficultés. La présence de plan de séquence, de documents élèves et d'évaluations est attendue.</p> <p>Le jury a apprécié des supports élèves pertinents avec une contextualisation de la séquence.</p>
Prise de recul dans l'analyse de	<p>L'analyse réflexive doit donner lieu à des propositions de remédiations systématiques, cohérentes et justifiées. Très peu de candidats ont su mener une analyse réflexive de leur pratique. Il ne suffit pas de se limiter à un constat, l'analyse</p>

la situation exposée	doit être complète (points positifs, points négatifs) et pertinente. Les adaptations ou individualisations des séances sont peu présentes. Elles sont rarement explicitées au regard des profils des élèves. Les remédiations peuvent être uniquement citées sans justification. Le jury souhaite que les analyses réflexives qui ont mené à une remédiation soient présentes et que la nature de cette remédiation soit précisée. La différenciation pédagogique doit être « visible » après analyse de besoins des élèves
Structure du dossier et qualité de l'expression	Excepté quelques candidats, le cahier des charges a été respecté. Il est attendu un plan avec introduction, phrases de transition et conclusion. De trop nombreuses copies ont fait apparaître une carence dans la maîtrise de la langue française (orthographe, syntaxe, ponctuation). Il est conseillé aux candidats d'effectuer une relecture attentive de son dossier. Des documents issus de productions d'élèves permettent d'apprécier la mise en œuvre et de « donner à voir » l'activité.

En conclusion :

Les dossiers RAEP les plus convaincants sont ceux de candidats dont les activités sont étroitement liées à l'enseignement d'un professeur de lycée professionnel en horticulture. Ces candidats se distinguent par une solide culture scientifique, accompagnée d'une justification claire de leurs choix pédagogiques. La présentation et la structuration du dossier doivent répondre aux exigences de l'épreuve, permettant ainsi de mettre en lumière le potentiel didactique et pédagogique du candidat.

Il est crucial que la méthode pédagogique choisie soit appropriée aux objectifs visés, tout en tenant compte de la diversité des élèves. La question de la différenciation pédagogique doit également être abordée de manière explicite. De plus, une analyse réflexive sur sa pratique pédagogique est essentielle pour démontrer sa capacité à évoluer et à s'adapter au travers de propositions d'amélioration concrètes. Un dossier bien structuré, avec une rédaction soignée et un bon usage de la langue française, est un critère incontournable.

A- ÉPREUVES D'ADMISSION

EPREUVE 1 – Épreuve de leçon Durée : 6 heures – coefficient : 2

Dans le cadre des missions visées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013), le PLP Horticulture enseigne en :

- CAPa Métiers de l'agriculture, particulièrement dans l'options « Productions florales, légumières et pépinières »
- CAPa Jardinier paysagiste
- Champ professionnel Espace rural et environnement en EGPA

1) Définition de l'épreuve (arrêté du 25 janvier 2021)

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, **l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.**

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de **travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.**

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa **présentation orale**, à **explicitier la démarche méthodologique**, à **mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation**, à **décrire la séquence de formation qu'il a élaborée**, à **présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.**

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ;

Lors de l'entretien, **dix minutes (maximum) pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité**, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Durée des travaux pratiques encadrés : quatre heures ;

Durée de la préparation de l'exposé : une heure ;

Durée de l'exposé : trente minutes maximum ;

Durée de l'entretien : trente minutes maximum.

Coefficient : 2. L'épreuve est notée sur 20.

2) Précisions relatives aux sujets proposés

Le sujet **précise** le diplôme et le niveau de classe concernés ainsi que la (ou les) compétence(s) visée(s). Ces éléments sont choisis parmi les référentiels et programmes pour lesquels les PLP Horticulture sont susceptibles d'enseigner. À partir de cette ou ces compétence(s), un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant la réalisation de travaux pratiques.

Le sujet comprend un dossier technique composé :

- du référentiel ou d'extraits de référentiels visés par le sujet
- de tous documents susceptibles :
 - o d'orienter le candidat dans sa réflexion et de lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve
 - o d'être réinvestis dans la séance de formation
- de la liste des matériels, des produits et des équipements mis à disposition au sein du plateau technique.

3) Commentaires du jury

L'épreuve de leçon consiste à évaluer dans un premier temps, la maîtrise des techniques professionnelles (méthode et résultat) et dans un deuxième temps, les compétences pédagogiques en lien avec ces techniques : conception de séance et argumentation des choix pédagogiques.

Première partie de l'épreuve : Travaux pratiques encadrés

Le candidat conduit les investigations à sa convenance dans le cadre du sujet proposé qui est assimilé à une situation d'exploration, point de départ de la démarche d'investigation pour la thématique à traiter. Dans ce contexte, diverses actions peuvent être envisageables pendant cette phase pratique.

L'analyse des documents ne suffit pas, la manipulation et/ou la réalisation sont attendues.

Les éléments du plateau technique, la liste des matériels et matières d'œuvre ainsi que le dossier délimitent le champ des possibles pour le candidat. L'environnement pluri-technique a été pensé de manière à permettre des choix de manipulations, d'expérimentations, d'analyses, sans jamais les prescrire.

Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition, afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

Les choix réalisés et les résultats obtenus doivent être présentés et réinvestis lors de la conception de la séance pédagogique attendue.

Le jury attendait :

- l'appropriation du plateau technique et des éléments qui le composent,
- une organisation des activités dans le temps et dans l'espace
- la maîtrise des techniques professionnelles dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement
- l'utilisation rationnelle des produits, matériels et équipements.
- des choix pertinents **pour une réalisation dans le cadre des attendus du sujet**

Le jury a apprécié :

- la mise en œuvre effective par les candidats d'une réelle démarche d'investigation, de manipulations de natures variées, adaptées à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- la curiosité d'esprit des candidats ;
- le respect du matériel et des équipements mis à disposition ;
- l'emploi raisonné et raisonnable des consommables
- l'aisance des candidats dans la réalisation des techniques professionnelles attendues dans le cadre du sujet
- l'attitude respectueuse des candidats envers les différents personnels rencontrés

Le jury a regretté :

- le non-respect de règles de sécurité, d'ergonomie et d'économie
- une tenue vestimentaire parfois non professionnelle
- des réalisations trop partiellement menées au regard des attendus du sujet

Conseils aux candidats :

Cette partie de l'épreuve doit permettre au jury, d'apprécier la maîtrise des gestes techniques nécessaires à la réalisation attendue. Elle doit aussi être consacrée au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, de manipulations, de tests, d'essais, sur lesquels s'appuie le transfert pédagogique dans la séance à présenter.

Deuxième partie de l'épreuve : Préparation de l'exposé

La conception et l'organisation de la séance de formation durant une heure permet de préparer l'exposé qui sera suivi de l'entretien avec le jury.

Pour l'exposé, le jury attend la présentation et la description détaillée d'une séance : sa contextualisation, sa place dans la séquence, dans le plan de formation, en lien avec les PFMP et les autres disciplines éventuellement.

L'exposé structuré doit mettre en évidence le lien direct avec les investigations menées durant les travaux pratiques encadrés. Une proposition de situations d'apprentissage et de situations d'évaluation réalistes, pertinentes, adaptées au niveau des élèves et aux objectifs visés est attendue, situations illustrées par des supports élèves.

Les modalités de présentation de la séance aux membres du jury, doivent permettre d'évaluer les qualités didactiques du candidat lors de l'exposé. En particulier, le candidat doit faire preuve d'une posture professionnelle adaptée à la situation d'enseignement.

Le jury a apprécié :

- la maîtrise de l'outil numérique au cours de l'exposé ;
- la mise à disposition de supports papier en appui de l'exposé ;
- un exposé structuré ;
- la qualité d'écoute et d'argumentation ;
- une connaissance du public visé ;
- la connaissance du milieu professionnel correspondant à la formation des élèves ;
- la connaissance des diplômes et enseignements relevant du champ d'intervention d'un PLP horticulture ;
- le réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- l'analyse et l'exploitation du contexte professionnel ;
- la prise en compte des PFMP dans la proposition pédagogique du candidat ;
- la capacité du candidat à opérer des liens pertinents avec des compétences complémentaires ;
- la capacité du candidat à proposer des activités ou actions interdisciplinaires dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- l'exploitation du dossier technique fourni et la référence à des sources externes ;
- la posture réflexive et la réactivité du candidat face à ses propositions pédagogiques.

Conseils aux candidats :

En amont de l'épreuve, il est nécessaire de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (cf. arrêté du 1^{er} juillet 2013), des référentiels des diplômes professionnels, des guides d'accompagnement pédagogiques (ChloroFil, Eduscol, sites académiques SBSSA, ...) ainsi que des textes en vigueur relatifs à la voie professionnelle et à l'enseignement agricole.

Une connaissance des démarches méthodologiques, de la didactique de la discipline ainsi que des modalités de conception de séances pédagogiques est attendue. Le candidat doit s'appropriier les concepts didactiques et pédagogiques et utiliser le vocabulaire afférant, en cohérence avec le sens de ces concepts, et non pas hors-sol. Il doit actualiser ses connaissances techniques, scientifiques et professionnelles.

Conclusion Générale

Il est important que les candidats démontrent leur capacité à développer des compétences professionnelles liées à l'enseignement d'un professeur de lycée professionnel en horticulture en intégrant les compétences professionnelles, y compris les connaissances spécifiques à cette discipline, les activités professionnelles, caractéristique essentielle de la voie professionnelle, jouant un rôle clé dans l'acquisition des concepts enseignés.

La préparation d'un enseignement nécessite de mobiliser diverses ressources, données et informations, qui doivent provenir de sources solides et fiables. L'enseignant se doit ensuite de les adapter à ses élèves en fonction de leur niveau de formation, d'optimiser leur présentation, de les clarifier, et de les relier à d'autres éléments, en visant avant tout des objectifs de formation clairement définis et connus de l'apprenant. C'est précisément ce type de travail qui est attendu des candidats dans le dossier RAEP pour l'épreuve d'admissibilité, où l'accent est mis sur des démarches d'enseignement élaborées en fonction des objectifs définis pour la séquence proposée.

La didactique, qui constitue le thème principal de l'épreuve d'admission, évalue la mise en situation professionnelle du candidat au cours d'une séance d'enseignement. Ce processus nécessite une conception et une utilisation adaptées des supports, et requiert une pratique professionnelle. Il est essentiel d'engager une réflexion lors de l'investigation sur les techniques utilisées, sur les difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre et de leur transposition. Cette réflexion doit ensuite être explicitée au jury avec les termes techniques appropriés.

Il ne peut être exigé des candidats qu'ils connaissent parfaitement les objectifs pédagogiques de chaque référentiel tout au long de leur formation, ni qu'ils maîtrisent entièrement les démarches et méthodes pédagogiques. Toutefois, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient pris le temps de se poser des questions sur l'élaboration d'une stratégie pédagogique adaptée aux besoins de formation.

Ceci doit inciter le futur enseignant à s'intéresser à tous les éléments qui contribuent à la construction de compétences des élèves, au-delà de leurs spécificités cognitives. Les compétences disciplinaires doivent être complétées par des compétences transversales cruciales pour la formation d'un citoyen épanoui et d'un professionnel compétent, les compétences psycho-sociales en particulier en font partie. La réflexion didactique, associée à une réflexion pédagogique, façonne la pratique des futurs enseignants.

Tout enseignant doit approfondir sa connaissance du fonctionnement du lycée, et gagne à échanger avec des enseignants chevronnés au sein des équipes pédagogiques. Il ou elle peut également participer à des sessions de formation à différents niveaux. Ce sont sans aucun doute des moyens efficaces pour bien saisir les enjeux de la posture enseignante et les exigences du métier.

Le jury tient à féliciter les candidats admis au CAPLP sections diverses horticulture pour cette session 2024 et se réjouit de les accueillir parmi ses futurs collègues.

Le directoire du jury exprime sa profonde gratitude envers Madame la Proviseure de l'EREA d'Illkirch-Graffenstaden et son équipe, en particulier aux enseignants-ressources impliqués dans le déroulement de la partie professionnelle de l'épreuve d'admission, ainsi qu'à tout le personnel administratif, pour l'accueil chaleureux et l'assistance précieuse tout au long de l'organisation et de la réalisation de ce concours, qui s'est déroulé une fois de plus dans d'excellentes conditions pour cette session 2024.